





## DEMANDE DE VIREMENT BANCAIRE POUR LE SELF DE VOTRE ENFANT

Il vous est désormais possible de payer la cantine de votre enfant par virement bancaire. Voici la procédure :

- Indiquer dans le libellé de votre virement le NOM et PRENOM de votre enfant
- Effectuer le virement SEPA sur le compte DGFIP du collège Misedon de PORT BRILLET suivant IBAN = FR76 1007 1530 0000 0010 0040 050

BIC = TRPUFRP1

Nous vous demanderons de bien vouloir faire des virements d'au moins 20 repas (80€) si possible ou au minima 15 repas soit 60 €.

Par avance, merci de veiller à toujours indiquer le nom et prénom de votre enfant. Veuillez nous rendre le coupon ci-dessous afin que nous suivions les virements effectués sur le compte du collège :

La Gestionnaire

**N.GAUTHIER** 









A l'attention de Mme la Gestionnaire,

J'ai demandé à pouvoir effectuer des virements bancaires sur le compte du collège pour créditer la carte self de mon enfant : NOM PRENOM CLASSE

Je m'engage à faire le nécessaire afin que sa carte soit régulièrement créditée d'au moins 20 repas (80€) ou au minima 15 repas soit 60€.

Signature des parents :

## Collège de Misedon

22 rue du 8 mai 1945 Tél : 02.43.01.28.60 53410 PORT-BRILLET

@:ce.0530021k@ac-nantes.fr Site Internet : http://misedon.e-lyco.fr